

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 8 juin 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 DFA 43 Convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation du Pavillon de l'Élysée - 10 avenue des Champs-Élysées (8e).

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 mai 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention d'occupation du domaine public relative à l'occupation et à l'exploitation du Pavillon de l'Élysée (8e) ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement, en date du 23 mai 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON au nom de la 1re commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'occupation du domaine public relative à l'occupation et à l'exploitation du Pavillon de l'Élysée, dont le texte est joint en annexe du présent projet de délibération.

Article 2 : Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement des années 2017 et suivantes dans la rubrique fonctionnelle 20 nature 757 (revenus des immeubles).

La Maire de Paris,

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO